

La graphie créole à l'épreuve de la grammaire : plaidoyer pour un marquage graphique de l'attachement morphologique non lexical dans les créoles français des Antilles¹

Anne Zribi-Hertz et Loïc Jean-Louis
UMR SFL, Université Paris-8/CNRS

1. Introduction

Les langues créoles sont naturellement appelées à se donner un système d'écriture indépendant de celui de leurs langues lexicatrices — situation dont Bernabé (1977a,b, 2002, 2013), Hazaël-Massieux (1993), Bernabé et Colot (2010), notamment, ont souligné le parallélisme avec la création des systèmes graphiques romans quand ils se sont détachés du latin. La mise au point d'un code graphique conventionnel contribue à établir l'indépendance et la visibilité d'une langue L, est un préalable à la publication en L de textes divers, et joue un rôle fondamental non seulement pour l'enseignement de (et *en*) L, mais aussi pour la diffusion de travaux linguistiques traitant de la grammaire de L. Une fois qu'un code graphique a été proposé pour une langue L, plus ce code est perçu comme "officiel", plus il devient contraignant — *non discutable* — pour ses usagers-scripteurs, quels qu'ils soient.

Les créoles à base lexicale française ont tous entrepris de développer un système graphique de type alphabétique influencé par, mais distinct de, celui du français. Nous en tenant ici à la zone caraïbe, notons d'emblée que la situation graphique est différente en Haïti et dans les départements français d'Outre-Mer (Guadeloupe-Martinique-Guyane) : en Haïti, où le créole a, constitutionnellement, statut de langue nationale, un système graphique a été officialisé par décret en 1980, ce qui réduit à la marge les discussions possibles sur l'orthographe ; aux Antilles françaises, où le créole a statut de "langue régionale" pratiquée à côté du français national, les propositions, contre-propositions, révisions et initiatives personnelles en matière d'orthographe créole foisonnent et la discussion semble rester ouverte. Les conventions graphiques créoles les plus proches de l'officialité aux Antilles françaises depuis les années 1970 sont celles mises au point par le groupe de recherche GEREK (aujourd'hui renommé GEREK-F), fondé par Jean Bernabé,² qui ont conquis une légitimité en servant de standard pour les épreuves (antillaises) du CAPES créole, créé en 2001.

Ce préambule vise à expliquer pourquoi les deux co-auteurs du présent article ont pu juger utile de l'écrire : linguistes-grammairiens cherchant à décrire et comprendre la morphosyntaxe créole, il nous incombe de prendre acte des conventions graphiques des créoles que nous étudions. Mais les conventions graphiques du standard GEREK nous apparaissent parfois insatisfaisantes en tant que scripteurs, et parfois en conflit avec certains mêmes des critères qui sont censés les justifier. En tant que linguistes, il nous semble plus raisonnable d'explicitier dans un article nos points précis de divergence avec le standard graphique dominant (GEREK), pour les exposer à une discussion critique, plutôt que d'adopter dans nos propres écrits, sans justification, des

¹ Remerciements

² Le long travail de Bernabé et GEREK aspire au départ à faire des propositions pour l'ensemble des créoles à base lexicale française, mais est finalement contraint de se limiter à ceux des DOM français de la Caraïbe (Martinique-Guadeloupe-Guyane), pendant qu'Haïti et les créoles de l'Océan Indien mènent leurs réflexions orthographiques de façon indépendante.

graphies personnelles apparaissant comme non contrôlées et contribuant au sentiment général de désordre concernant l'orthographe créole. Les graphies discutées plus bas se heurtent à un problème commun, celui de l'explicitation de l'attachement morphologique, que les graphies GEREC les plus récentes proposent de ne transcrire que lorsqu'il participe de la formation de lexèmes complexes. En nous appuyant sur des données du martiniquais, nous argumentons en faveur d'une visibilité générale de l'attachement morphologique dans la graphie, qu'il relève ou non de la morphologie lexicale.

Nous commençons par rappeler succinctement (section 2) les trois standards graphiques qui ont été successivement envisagés pour les créoles français des Antilles par le groupe GEREC depuis les années 1970, et leurs principales justifications. Nous discutons ensuite (section 3), sur la base de données martiniquaises, quelques principes graphiques proposés par le standard GEREC le plus récent (GEREC-3), qui nous semblent insatisfaisants. La section 4 récapitule nos principales propositions.

Bien que nos propositions graphiques divergent sur un point (l'usage du trait d'union) de celles du standard GEREC-3 proposé par Bernabé (2013), l'essence de nos arguments converge avec l'hypothèse, fondamentale pour cet auteur, que la mise au point d'une graphie alphabétique ne peut pas s'en tenir à la représentation des sons, mais doit crucialement tenir compte de diverses propriétés du lexique et de la grammaire.

2. Les trois standards graphiques successifs du groupe GEREC

2.1. Première étape : phonographématique créole

Le premier standard graphique GEREC, soit GEREC-1 (Bernabé 1977a,b), élaboré par le groupe GEREC pour les créoles des Antilles françaises, se définit lui-même comme *phonographématique*, c'est-à-dire cherchant à se conformer au principe de bi-univocité son/graphème explicité en (1) :

- (1) "La graphie phonologique ne prend pas comme point de départ l'orthographe française, mais se concentre sur la prononciation créole : elle se fixe pour principe fondateur que l'on doit écrire ce que l'on **entend** et uniquement ceci. Cela débouche sur le principe de la **bi-univocité** : la relation entre un phonème et sa représentation graphique est dite **bi-univoque**, car un phonème est toujours représenté par la même lettre (ou combinaison de lettres) et inversement, une lettre (ou combinaison de lettres) renvoie toujours au même phonème."

[Bernabé et Colot 2010, section "Aux aurores du tournant phonologique"]

Le système de correspondances sons/graphèmes du tableau (I) ci-dessous, initialement envisagé pour les créoles français de la Caraïbe, illustrerait un système phonographématique parfaitement univoque :

voyelles	graphèmes	a é è i o ò ou en an on
	sons (API)	a e ε i o ɔ u ě ã õ
consonnes	graphèmes	p b t d k g f v s z ch j m n gn ng l r tj dj
	sons (API)	p b t d k g f v s z ʃ ʒ m n ɲ ŋ l ʁ ʧ ʤ
glides	graphèmes	y u w
	sons (API)	j ɥ w

Tableau (I) : un système phonographématique parfaitement bi-univoque

Des propositions concurrentes à celles de GEREK-1 ont été avancées, notamment par Hazaël-Massieux (1993),³ qui envisage d'autres correspondances sons/graphies (par exemple [ɛ̃] graphié *in*) et s'écarte d'emblée du principe de bi-univocité (1) en préconisant des graphies "étymologiques" impliquant par exemple des consonnes latentes et des "e muets" finaux, comme en (2a) :

- (2) a. *mône vache janbe* [graphies Hazaël-Massieux 1993]
 b. *mòn vach janm* [graphies GEREK-1 et haïtien]
 [mɔ̃n] [vaʃ] [ʒã̃m]
 'colline' 'vache' 'jambe'

C'est toutefois un système à motivation phonographématique plutôt qu'étymologique qui s'impose majoritairement à partir des années 1970 dans les textes créoles de la Caraïbe, tant en Haïti qu'aux Antilles françaises où le groupe GEREK est très actif et médiatisé. Mais comme l'observe Bernabé (2013), le principe de bi-univocité "1 son/] graphème" n'est, dès le départ, pas *strictement* observé par GEREK-1, notamment parce que deux graphies différentes sont mises en place pour le son vocalique [a] selon qu'il est ou non suivi dans sa syllabe de la consonne [n] : *pa* (négarion), mais *Leogàn* (nom de ville). Cette distinction est destinée à séparer graphiquement les prononciations [an], graphiée *àn* et [ã̃], graphiée *an*. Une autre infraction au principe d'univocité "1 son/1 graphème" est illustrée par les semi-voyelles [y] et [w], transcrites par *y/w* ou *i/ou* selon les contextes — les pronoms sujets 2sg (*ou*) et 3sg (*i*) se voyant attribuer une graphie invariante quelle que soit leur prononciation :

- (3) a. **2 GRAPHIES : w/y ou ou/i** **1 PRONONCIATION : [w, j]**
 Man wè'y/wè'w. [mãwɛj] [mãwɛw]
 1SG voir-3SG/voir-2SG⁴
 'Je l'ai/t'ai vu(e).'
- b. Lè **i** ka vini, man ka pati. [lè]kavini mãkapati
 quand 3SG NONP venir 1SG NONP partir
 'Quand il/elle vient, je pars.'
- c. Lè **ou** ka vini, man ka pati. [lèw]kavini mãkapati
 quand 2SG NONP venir 1SG NONP partir
 'Quand tu viens, je pars.'

³ Cet autre code graphique est exposé sur le site web <<http://creoles.free.fr/Cours/index.htm>>, créé et régulièrement mis à jour par Marie-Christine Hazaël-Massieux.

⁴ Abréviations utilisées dans les gloses : ANT = (temps) antérieur ; COP = copule ; DET = déterminant ; DM = démonstratif ; LOC = locatif ; NEG = négation ; NONP = (aspect) non ponctuel ; PL = pluriel ; SG = singulier ; 1, 2, 3 = première, deuxième, troisième personne

Un trait saillant de la graphie GEREC-1, mais non partagé par la graphie haïtienne, est par ailleurs son recours à deux diacritiques (tiret et apostrophe) pour noter certains cas d'attachement morphologique.

Le tiret est principalement inséré par GEREC-1 à gauche des déterminants défini et démonstratif *si*, et seulement *si*, ils sont linéairement précédés du nom-tête de leur syntagme nominal :

Déterminant défini :

- (4) a. [fanm [kouyon-**an**]]
femme idiot-DET
'La femme de l'idiot.'
- b. [[fanm kouyon] **an**]
femme idiot DET
'la femme idiote'
- c. Nou pran [[liv ou] **a**].
1PL prendre livre 2SG DET
'Nous avons pris ton livre.'
[ex. martiniquais adaptés de Pinalie et Bernabé 1999 : 119 (a,b) ; 27 (a)]

Déterminant démonstratif :

- (5) a. [fanm [kouyon-**taa**]]
femme idiot-DM.DET⁵
'la femme de cet idiot'
- b. [[fanm kouyon] **taa**]
femme idiot DM.DET
'cette femme idiote'
[ex. martiniquais adaptés de Pinalie et Bernabé 1999 : 29]

L'apostrophe est principalement insérée à gauche des pronoms régimes 2sg et 3sg quand ils sont réalisés comme des glides graphiés *w* (2sg) et *y* (3sg) car immédiatement précédés d'une voyelle, :

- (6) a. Man bat li/ou.
1SG battre 3SG/2SG
'Je l'ai/t'ai battu(e).'
- b. Man wè'y.
1SG voir-3SG
'Je l'ai vu(e).'
- c. Man wè'w.
1SG voir-2SG
'Je t'ai vu(e).'

L'apostrophe est également insérée à gauche des pronoms semi-consonantiques *w* et *y* quand ils interviennent au sein d'un syntagme nominal en tant que modificateurs "possessifs" :

⁵ L'expression graphiée *taa* est formée morphologiquement de l'élément *ta* que nous glosons par "démonstratif" et de l'allomorphe vocalique non nasal du déterminant (*a*).

- (7) a. Man wè liv/tibébé Pòl la.
1SG voir livre/bébé Paul DET
'J'ai vu le livre/bébé de Paul.'
- b. Man wè liv li (a).
1SG voir livre 3SG DET
'J'ai vu son livre.'
- c. Man wè tibébé'y (la).
1SG voir bébé-3SG DET
'J'ai vu son bébé.'
- d. Man wè ta'y la.⁶
1SG voir DM-3SG DET
'J'ai vu le sien.'

- (8) a. Man wè liv ou (a).
1SG voir livre-2SG DET
'J'ai vu ton livre.'
- b. Man wè tibébé'w (la).
1SG voir bébé-2SG DET
'J'ai vu ton bébé.'
- c. Man wè ta'w la.
1SG voir DM-2SG DET
'J'ai vu le tien.'
- d. Man wè **tazòt** la.
1SG voir DM-2PL DET
'J'ai vu le vôtre.'

[ex. forgés, graphies conformes à Pinalie et Bernabé 1999 : 27]

L'emploi des diacritiques (apostrophe et tiret), tel qu'illustré en (7) et (8), confirme que dès le départ, le système graphique GEREK ne se conforme pas strictement au principe de bi-univocité "1 son/1 graphème" proclamé en (1) : ni le tiret ni l'apostrophe ne transcrivent univocément l'attachement morphologique puisque l'insertion du tiret tient compte de la syntaxe (cf. (4), (5)) et que l'apostrophe est réservée aux morphèmes libres à épel consonantique, comme *y* (3sg) et *w* (2sg). Les graphies différenciées de *kouyon+an*, *kouyon + taa* en (4) et (5), et de *ta'y*, *ta'w* 'le sien, le tien' et *tazòt* 'le vôtre' en (7c), (8c,d) suggèrent que selon le standard GEREK-1, l'attachement morphologique d'un morphème est signalé dans la graphie — par un tiret, une apostrophe ou un mot compact — en vertu de conventions parfois *ad hoc* introduites par le lexicographe.

⁶ Les formes créoles du type *ta'y la*, traduites en français par des "pronoms possessifs" ('le sien, la sienne' etc.) peuvent s'analyser syntaxiquement comme des syntagmes nominaux démonstratifs à nom lexical elliptique (lu comme anaphorique), au sein du paradigme (i) ci-dessous :

- (i) a. ta liv/kay Pòl la
DM livre/maison Paul DET
'ce livre/ cette maison de Paul'
- b. ta ø Pòl la
DM ø Paul DET
'celui/celle de Paul'
- c. ta ø 'y la
DM ø 3SG DET
Lit. 'celui/celle de lui/elle' (français : 'le sien', 'la sienne')

2.2. Le standard GEREK-2

Le standard GEREK-2 (Bernabé 1987, Pinalie et Bernabé 1999, Bernabé 2002, 2003, Bernabé et Colot 2010) ne diffère de GEREK-1 que par quelques "simplifications et allègements" (formule de Bernabé 2013) entérinant le non-respect strict du principe de bi-univocité "1 son/1 graphème" : les deux modifications principales sont la suppression de l'accent grave sur les voyelles graphiques *e* et *o* en syllabe fermée (où elles représentent toujours les voyelles ouvertes [ɛ] et [ɔ]), et la restriction de la graphie *y* à l'initiale ou finale des mots:

Standard GEREK-1	Standard GEREK -2	API
<i>fè</i> 'feu de circulation'	<i>fé</i>	[fe]
<i>fè</i> 'faire'	<i>fè</i>	[fɛ]
<i>fèt</i> 'né ; fête'	<i>fet</i>	[fɛt]
<i>bo</i> 'baiser'	<i>bo</i>	[bo]
<i>bò</i> 'près de'	<i>bò</i>	[bɔ]
<i>bòt</i> 'botte'	<i>bot</i>	[bɔt]
<i>yè</i> 'hier'	<i>yè</i>	[jɛ]
<i>Espay</i> 'Espagne'	<i>Espay</i>	[ɛspaj]
<i>pyé</i> 'pied'	<i>pié</i>	[pje]

Tableau (II) : principales modifications du standard GEREK-2

Point central pour notre présent propos : les procédés employés pour signaler l'attachement morphologique (apostrophe, tiret, mot compact) ne sont pas modifiés dans GEREK-2 par rapport à GEREK-1 (voir ci-dessus exemples (4) à (8)). La révision des conventions graphiques concernant l'attachement morphologique est introduite dans GEREK-3.

2.3. Le standard GEREK-3

Les dernières révisions graphiques proposées à ce jour par Bernabé (2013) partent de la double critique d'une graphie créole trop strictement phonétique (illustrée par GEREK-1/2) et du système graphique partiellement "étymologique" utilisé par l'écrivain martiniquais Gilbert Gratiant dans ses oeuvres en créole (Gratiant 1996).

Les critiques adressées par Bernabé à une graphie phonétique concernent spécifiquement la situation sociolinguistique des Antilles françaises, où le créole est en contact quotidien et généralisé avec le français. En contrepoint de la graphie française, une graphie phonétique pour le créole conduit, selon Bernabé, les usagers à subglottaliser (prononcer mentalement ou à voix basse) toute activité de lecture en créole, ceci les empêchant d'identifier l'écriture créole comme une "vraie" écriture à égalité avec celle du français.⁷ Bernabé attribue ainsi à son caractère *trop* phonétique le

⁷ Le réflexe de subglottalisation dont se plaignent les lecteurs créolophones est peut-être à mettre sur le compte du caractère quantitativement marginal de l'activité de lecture en créole dans les Antilles françaises : du fait de la présence dominante du français dans tous les médias et écrits, les lecteurs de créole sont généralement maintenus dans une position de "lecteurs débutants" : comparer la lecture rapide de l'espagnol (langue à graphie phonématique) par les adultes hispanophones, à la lecture subglottalisée de la même langue par les apprentis-hispanophones (lecteurs débutants : enfants hispanophones ou apprenants allophones). Dans cette hypothèse, il n'est pas du tout certain que des révisions graphiques (quelles qu'elles soient) faciliteront la lecture rapide en créole : celle-ci ne pourra se

fait que le standard GEREC-2, tout utilisé qu'il soit depuis le tournant des années 1990 dans les circuits (semi-) officiels antillais, n'ait pas été adopté par le grand public : il est donc urgent, conclut-il, si l'on veut que le créole puisse se prêter à une lecture cognitivement "normale", à savoir rapide et non subglottalisée, d'introduire une dose supplémentaire de variation et d'idiosyncrasie dans les conventions graphiques, sans pour autant rendre l'écriture a-systématique.⁸

Bernabé reconnaît par ailleurs que la graphie créole propre à Gilbert Gratiant (Gratiant 1996), qui ne se conforme pas du tout au principe de bi-univocité "1 son/1 graphème" mais s'efforce surtout de démarquer explicitement le créole du français⁹ tout en rendant visible les liens étymologiques entre les deux langues, contient certaines propositions intéressantes : ainsi, l'idée de redoubler certains graphèmes consonantiques finaux prononcés en créole mais muets en français, ex : créole [lot] 'autre' que Gratiant graphie *lott*, par opposition au français *lot*, prononcé [lo]. Bernabé reproche toutefois au système Gratiant un certain manque de systématisme et de justification linguistique.

Sur la base de sa double analyse critique des systèmes GEREC-2 et Gratiant, Bernabé propose donc pour les créoles français des Antilles, le "standard GEREC-3", dont les principales innovations par rapport à GEREC-2 sont des quatre types énumérés en (9) :

- (9) a. Surcharges graphiques positives :
redoublement des deux graphèmes finaux *s* et *t*, ex. :
pass 'parce que', *lett* 'lettre' (voir ci-dessus) ;
- b. Introduction de la lettre 'x', par ailleurs rencontrée en mathématiques :
ex. *lexamen* 'examen', *lexèsiss* 'exercice', *taxi* 'taxi' ;
- c. Désambiguïisations de certains homophones :
maïtt 'maître' vs. *mett* 'mettre' ; *laïtt* 'lait' vs. *lett* 'lettre' ;
- d. Expression graphique de la (dis)continuité :
révision des conventions concernant l'attachement morphologique.

La rubrique (9d) est fondamentale dans le standard GEREC-3, et nous nous y attarderons puisqu'elle est au centre de notre propre réflexion : étant donné une séquence linéaire de deux morphèmes, mettons *x* suivi de *y*, sur la base de quels critères convient-il de décider de les séparer dans la graphie par des blancs (*x y*), par des diacritiques (apostrophe : *x'y* ; trait d'union : *x-y*) ou de les transcrire comme formant un mot compact (*xy*) ?

Les 5 critères regroupés sous (10) sont retenus par Bernabé comme étayant une "graphie continue" :

- (10) a. Unité lexicale : *x* et/ou *y* n'a pas d'existence en tant qu'expression indépendante :

développer vraiment que chez ceux pour qui la lecture du créole sera aussi habituelle que la lecture du français.

⁸ L'argumentation de Bernabé (2013) conduit donc à admettre une bifurcation entre le système graphique des créoles des Antilles françaises et celui d'Haïti, où le français n'est maîtrisé et pratiqué que par 15% de la population (statistiques officielles citées par Govain 2014). Le créole en Haïti est objectivement prééminent par rapport au français, et l'intronisation officielle d'un système d'écriture phonétique respectant essentiellement le principe de bi-univocité (1), ne devrait donc pas être plus problématique pour la lecture rapide dans ce pays que ne l'est la graphie espagnole pour les hispanophones.

⁹ Par des graphies que Bernabé nomme *créoloverses*.

ex : *inè* 'une heure', *dézè* 'deux heures', *dézan* 'deux ans', *titak* 'un peu' car **in*, *(z)è, *(z)an, **déz*, **tak* sont inattestés.

- b. Lexicalisation, "haut degré de synthémisation" (sens non compositionnel) : *anpil* 'beaucoup' ; *pouloss* 'alors' ; *bètafé* 'luciole' ; *bètabondié* 'coccinelle' ; *bodlanmè* 'bord de mer'
- c. Accentuation : un seul accent oxyton :
ex. *bètabondié* [betabõ'dje]
- d. Réajustements phonologiques révélant l'attachement morphologique :
ex. : *koudmen* est transcrit comme un mot compact car l'assimilation de nasalité qui frappe la consonne médiane dans sa variante *kounmen* révèle un "haut degré de synthémisation".

Les trois critères retenus en (11) appuient au contraire une graphie discontinue (x y) :

- (11) a. Compositionnalité lexicale : les deux éléments [x et y] sont "repérables", c'est-à-dire des morphèmes indépendants occupant des positions identifiables en syntaxe :
ex. : *liv la* 'le livre', *liv mwen (an)* 'mon livre', *an Frans* 'en France', *ann Espay* 'en Espagne'
- b. Moindre degré de synthémisation (à l'appréciation du lexicographe) :
ex. : *dézè d'tan* 'deux heures de temps' vs. *bòdlanmè* 'bord de mer'.
- c. Contrainte de longueur : éviter des mots graphiques trop longs :
ex. *dékalé mangouss* 'relation sexuelle rapide' (plutôt que °*dékalémangouss*, trop long)

Trois types de graphies transcrivent ce que Bernabé nomme la "continuité", c'est-à-dire l'attachement morphologique) :

- Le mot compact : voir *supra* critères (10)

- L'apostrophe : "Elle accompagne toute consonne ou semi-consonne qui, sans cela, risque de demeurer isolée" : ex. *dézè d'tan* 'deux heures de temps', *mwa d'jyè* 'mois de juillet', *anlè'* 'sur lui/elle', *ta'w la'* 'le tien/la tienne' (Bernabé 2013 : 103)

- Le trait d'union : à éviter partout où on peut dans un but d'"allègement considérable" (*op.cit.* : 104). Le trait d'union n'est retenu comme pertinent que lorsqu'il signale la "fusion de lexèmes doubles", ex. : *an-an* 'non', *kloto-koto* 'en boitant'. Une suite de lexèmes identiques produisant un effet intensif est en revanche transcrite comme discontinue, ex. : *bel bel* 'très beau', *vit vit* 'très vite', etc.

Le standard GEREC-3 préconise donc généralement de séparer par des blancs les morphèmes occupant des positions structurales identifiables en syntaxe, ex. : *pon an* 'le pont' (N+Det), *ta zot la* 'le vôtre' (N+Gén+Det), *kò mwen* (réfléchi 1sg : N+Gén) ;¹⁰ si un morphème libre est épelé par une simple consonne, il est relié au contexte gauche ou droit par une apostrophe transcrivant l'enclise ou la proclise, ex : *kò'y* (réfléchi 3sg : N+Gén); *dézè d'tan* 'deux heures de temps' (Bernabé 2013 : 106, 103). Ces conventions rompent avec les graphies continues de GEREC-1/2 signalées par des tirets (*pon-an* 'le

¹⁰ GEREC-3 déroge cependant de ce principe général (critère (11a)) en adoptant une graphie attachée pour la forme *taa*, étiquetée démonstratif", dont les constituants sont pourtant identifiables en syntaxe, voir note 6. (Notons que l'orthographe haïtienne a opté ici pour une graphie discontinue (*liv sa a* 'ce livre'), conforme au critère (11a)).

pont') et/ou par des mots compacts (*kòmwen*, réfléchi 1sg, *tazòt* 'vôtre') (cf. Pinalie et Bernabé 1999).

3. Quelques éléments de perplexité et de discussion

Les problèmes graphiques soulevés dans cette section concernent tous des suites d'éléments *syntactiquement libres* présentant des indices d'*attachement morphologique*. Ces indices d'attachement incluent des phénomènes d'ajustement segmental (présence/absence d'un certain segment), et l'assimilation ou l'harmonie nasale, dont nous montrons d'abord (section 3.1) qu'ils se produisent typiquement à l'intérieur des mots créoles, plutôt qu'à la frontière de mots pleins ou de syntagmes. Bernabé (2013) lui-même identifie certains phénomènes de sandhi comme des indices de "continuité" justifiant une graphie *attachée*, mais convient finalement, en vertu d'un principe d'"allègement graphique", de ne retenir une graphie continue que lorsque l'attachement morphologique coïncide avec la formation d'un lexème complexe (il parle de *synthémisation*). Nous argumenterons ici en faveur d'une réhabilitation du trait d'union pour signaler l'attachement morphologique quand celui-ci n'implique *pas* de lexicalisation.

3.1. Sandhi et attachement morphologique

Selon les critères rappelés ci-dessus, le standard GEREK-3 convient de traiter comme un mot indépendant, séparé dans la graphie par des blancs, une expression constituant une unité significative (lexème simple, ou complexe mais traité comme non compositionnel—"synthémisé") occupant une position structurale identifiable en syntaxe, ainsi : *bètabondié* 'coccinelle' (position N) contraste avec *liv la* 'le livre' (N Det, deux positions séparées graphiquement par un blanc).

Les réajustements phonologiques tels que l'assimilation de nasalité (10d) sont par ailleurs invoqués par Bernabé (2013) comme un critère de continuité, à transcrire graphiquement : ainsi l'attestation des deux variantes *koudmen* et *kounmen* est invoquée comme argument pour une graphie attachée (*koudmen*) plutôt que discontinue (*kou d'men*).

Divers exemples suggèrent en effet que la généralisation informellement formulée en (12) peut être retenue :

(12) En créole martiniquais¹¹, les phénomènes d'allomorphie signalent généralement *l'attachement morphologique* : enclise, proclise, affixation, composition.

Ainsi observe-t-on couramment un phénomène de nasalisation régressive frappant l'ancien article *la* du français agglutiné à gauche d'une racine commençant par une consonne nasale, comparer (13a)/(13b) :

(13) a. *lari* 'rue', *lajòl* 'prison', *lavérité* 'la vérité', *lapenn* 'la peine'
b. *lanmè* 'mer', *lannuit* 'nuit', *lanmizik* 'la musique', *lanmizè* 'la misère'

Aucune nasalisation régressive n'affecte en revanche les mots *pa* (négation) et *twa* 'trois' en (14), bien que leur voyelle [a] soit *a priori* nasalisable et immédiatement suivie d'une consonne nasale :

¹¹ Cette remarque s'étend au moins à l'haïtien, et jusqu'à preuve du contraire, aux autres créoles à base lexicale française de la Caraïbe.

- (14) a. Pòl {pa/*pan} millionnè.
Paul NEG millionnaire
'Paul n'est pas millionnaire.'
- b. Pòl {pa/*pan} ni lajan.
Paul NEG avoir argent
'Paul n'a pas d'argent.'
- c. Ni {twa/*twan} mòn an péyi a.
avoir trois morne dans pays DET
'Il y a trois mornes (collines) dans ce pays.'
- d. Ni {twa/*twan} niyaj an siel la.
avoir trois nuage dans ciel DET
'Il y a trois nuages dans le ciel.'
[graphie GERE3-3]

Des contrastes tels que ceux opposant (13b) et (14) nous conduisent à supposer que l'harmonie nasale ne se produit en créole que dans des situations d'attachement morphologique, que l'on pourrait caractériser formellement par l'absence ou l'effacement d'une frontière lexicale entre les deux syllabes impliquées dans le sandhi. Notons que cette hypothèse ne contredit pas le raisonnement de Bernabé (2013) sous-tendant le critère (10d).

3.2. Attachement morphologique et graphie du déterminant

Dans l'optique de l'hypothèse (12), nous devons également supposer que le déterminant défini martiniquais est morphologiquement attaché au mot qui le précède immédiatement, quel que soit le statut de celui-ci dans la syntaxe, puisque la réalisation du déterminant implique divers réajustements morphophonologiques — notamment l'harmonie nasale (progressive) illustrée en (15) (cf. Jean-Louis 2013) :

- | | N | (A) | DET | |
|---------|-------|------|-----------|----------------------|
| (15) a. | loto | | a | 'la voiture' |
| b. | loto | blé | a | 'la voiture bleue' |
| c. | loto | blan | an | 'la voiture blanche' |
| d. | jaden | | an | 'le jardin' |
| e. | jaden | blé | a | 'le jardin bleu' |
| f. | jaden | blan | an | 'le jardin blanc' |
- [exemples martiniquais, graphie GERE3-3]

En vertu de deux critères au moins : (10d) (allomorphie) et (10c) (accentuation), l'attachement morphologique du déterminant devrait être signalé par une stratégie graphique continue — mot compact (16) ou trait d'union (17) — plutôt que discontinue (15) comme le propose GERE3-3 :

- | | | | |
|---------|--------------|--------------------|----------------------|
| (16) a. | lotoa | loto bléa | loto blanan |
| | voiture.DET | voiture bleu. DET | voiture blanc. DET |
| | 'la voiture' | 'la voiture bleue' | 'la voiture blanche' |
| b. | jadenan | jaden bléa | jaden blanan |
| | jardin. DET | jardin bleu. DET | jardin blanc. DET |
| | 'le jardin' | 'le jardin bleu' | 'le jardin blanc' |

- | | | | | |
|------|----|--------------|--------------------|----------------------|
| (17) | a. | loto-a | loto blé-a | loto blan-an |
| | | voiture-DET | voiture bleu-DET | voiture blanc-DET |
| | | 'la voiture' | 'la voiture bleue' | 'la voiture blanche' |
| | b. | jaden-an | jaden blé-a | jaden blan-an |
| | | jardin-DET | jardin bleu-DET | jardin blanc-DET |
| | | 'le jardin' | 'le jardin bleu' | 'le jardin blanc' |

Les graphies compactes envisagées en (16) sont clairement à écarter : elles suggèrent incorrectement la formation de mots lexicaux, alors que les suites N+Det sont formées productivement en syntaxe avec une sémantique régulièrement compositionnelle, et que les suites X+Det ne forment pas toujours des constituants en syntaxe, notamment quand X a statut de modifieur adjectival (ex. *blé+a*, *blan+an* en (16b)). Notre conclusion concernant (16) converge donc avec la position de Bernabé (2013).

Mais les graphies envisagées en (17) — graphies continues signalées par un trait d'union — n'ont pas l'inconvénient qui précède si l'on convient que le trait d'union transcrit simplement l'attachement *morphologique* — sous-tendant indifféremment la proclise, l'enclise, l'affixation ou la composition. Le trait d'union à gauche du déterminant a le principal mérite de corréliser l'allomorphie à l'attachement morphologique (ici l'enclise) et le mérite secondaire d'explicitier l'homophonie de l'élément graphié *an*, en martiniquais : allomorphe du déterminant enclitique en (18a), morphème prépositionnel libre en (18b) — rappelons que la désambiguïsation des homophones est une préoccupation proclamée du standard GEREK-3, cf. (9c) :

- | | | | |
|------|----|---|---------------|
| (18) | a. | Ou wè chini -an ? | [déterminant] |
| | | 2SG voir chenille-DET | |
| | | 'Tu as vu la chenille ?' | |
| | b. | Ou wè chini an sé lédjim-lan ? | [préposition] |
| | | 2SG voir chenille dans PL légume- DET | |
| | | 'Tu as vu des chenilles dans les légumes ?' | |
| | c. | Ou wè chini -an , sé lédjim-lan ? | [déterminant] |
| | | 2SG voir chenille-DET PL légume- DET | |
| | | 'Tu as vu la chenille, les légumes ?' | |

Notons en outre que l'insertion d'un trait d'union à gauche du déterminant est conforme au critère de l'accentuation (10c) invoqué par Bernabé (2013) : *loto-a* et *blé-a* (17a) forment tous deux des constituants d'un point de vue accentuel.

Parce qu'elle éclaire l'allomorphie du déterminant en la reliant à sa morphologie enclitique, la stratégie graphique envisagée en (17) (trait d'union généralisé à gauche du déterminant) nous semble par ailleurs préférable à celle préconisée par les standards GEREK-1 et GEREK-2 (voir (4) et (5) *supra*), qui n'explicitent ni ce lien, ni l'homophonie de l'élément *an* — graphié de la même façon en (4b) et (18b).¹²

3.3. Attachement et graphie des syntagmes nominaux définis "possessifs"

¹² On pourrait objecter que l'ambiguïté de l'élément *an* est généralement levée par le contexte syntaxique — comme c'est le cas pour la plupart des homophones. — et n'a donc pas besoin d'être signalée graphiquement. Mais faute d'une graphie différenciée, le lecteur qui parcourt le texte créole de gauche à droite risque de devoir s'y reprendre à deux fois pour identifier correctement *an* comme une préposition en (18b), et non comme le déterminant de *chini*.

Un phénomène d'harmonie nasale (régressive) s'observe dans les expressions nominales complexes formées du démonstratif *ta* et d'un modifieur pronominal génitif à initiale nasale : *mwen* (1sg), *nou* (1pl) :

			N	Gén	Det
(19)	a.	Man enmen 1SG aimer 'J'aime la soupe de Paul.'	soup soupe	Pòl Paul	(la). DET
	b.	Man enmen ta 1SG aimer DM 'J'aime celle de Paul.'	∅	Pòl Paul	la. DET
	c.	Man enmen ta 1SG aimer DM 'J'aime la tienne.'	∅	'w 2SG	la. DET
	d.	Man enmen ta 1SG aimer DM 'J'aime la sienne.'	∅	'y 3SG	la. DET
	e.	Man enmen tan 1SG aimer DM 'J'aime la mienne.'	∅	mwen 1SG	an . DET
	f.	Man enmen tan 1SG aimer DM 'J'aime la nôtre.'	∅	nou 1PL	an . DET

[exemples martiniquais, graphies GEREC-3 ; l'analyse structurale est de nous — ZH&JL]

Selon le raisonnement poursuivi plus haut, l'harmonie nasale conduit à identifier les suites *tan+mwen+an* (19e) et *tan+nou+an* (19f) comme doublement attachées en morphologie (N+Gén, Gén+Det), ce qui selon l'hypothèse (12) et en vertu du critère (10d) devrait appeler une stratégie graphique continue comme en (20), plutôt que discontinue comme en (19e,f) :

- (20) a. tannouan, tanmwenan
 b. tan-nou-an, tan-mwen-an
 c. tannou-an, tanmwén-an

Les graphies compactes de (20a) rendent le déchiffrage fastidieux pour la même raison que celles de (16). Les solutions (20b) et (20c) sont en phase avec l'hypothèse (12) et conciliables avec les critères de Bernabé (2013). (20c) évite un conflit avec le principe général "éviter le trait d'union" mis en avant par GEREC-3 (voir section 2.3), en faisant de *tannou* une forme lexicalisée — option justifiable par le fait que les formes possessives *ta*+pronom constituent (de par leur pronom) une classe fermée.¹³

3.4. Attachement et graphie des noms de pays locatifs

¹³ GEREC a appliqué un raisonnement analogue en graphiant comme un mot compact l'expression qu'ils glosent comme un 'déterminant démonstratif', mais qui est en fait formée tout à fait compositionnellement de deux éléments parfaitement "repérables", le morphème *ta* (également présent dans les expressions possessives de (19)) et l'allomorphe vocalique non nasal du déterminant (*a*).

Une troisième classe de formes pertinentes pour cette discussion inclut les noms propres de pays précédés de marqueurs locatifs tels que *an(n)*,¹⁴ que Bernabé (2013) semble identifier implicitement comme des prépositions de lieu :

- (21) a. Pòl **an** Sisil.
'Paul est en Sicile.'
b. Pòl **ann** Itali.
'Paul est en Italie.'
[exemples martiniquais, graphie GEREC-3]

Le point remarquable ici est que le marqueur fonctionnel locatif précédant le nom de pays exhibe un ajustement phonologique évoquant la liaison en français : il est réalisé phonétiquement [ã] (graphié *an* : (21a)) ou [ã̃] (graphié *ann* : (21b)) selon que le nom qui le suit commence par une consonne ou par une voyelle.

Or, aucun réajustement de ce type n'est généralement observé en créole entre une préposition terminée par une voyelle nasale et son complément à initiale vocalique : ainsi les prépositions *an* 'en, à, dans', *adan* 'dans', *andidan* 'dans, à l'intérieur de' n'admettent pas la liaison en (22) :

- (22) a. Sé moun nan ay paré an avion an. [ãaviõã]
PL personne DET aller abriter dans avion DET
'Les gens sont allés s'abriter dans l'avion'.
b. Mété lèt la adan/andidan anvlop la.¹⁵ [adããvlõpla]
mettre lettre DET dans enveloppe DET [ãdidããvlõpla]
'Mets/Mettez la lettre dans l'enveloppe.'
c. Jan fè travay la an an sèl fwa. [ããselfwa]
Jean faire travail DET en un(e) seul(e) fois
'Jean a fait le travail en une seule fois'.
[graphie GEREC-3]

D'autre part, les noms de pays signifiant "Sicile" et "Italie", quand ils sont sémantiquement définis et précédés d'un item clairement identifié comme une préposition, comme *ba* 'pour' ou *andidan* 'à l'intérieur de', sont obligatoirement préfixés par *l(a)*-, cf. (23) :

- (23) a. Espion taa ka travay ba {Lasisil/Litali/*Sisil/*Itali}.
espion DM.DET NONP travailler pour la.Sicile/l.Italie/*Sicile/*Italie
'Cet espion travaille pour la Sicile/l'Italie.'
b. Viris la ja andidan {Lasisil/Litali/*Sisil/*Itali}.
virus DET déjà à.l'intérieur.de la.Sicile/l.Italie/*Sicile/*Italie
'Le virus est déjà à l'intérieur de la Sicile/de l'Italie.'
[exemples martiniquais, graphies GEREC-3]

¹⁴ Le marqueur locatif *an(n)* discuté ici n'est pas seul de son espèce en martiniquais : certains noms de pays prennent le marqueur locatif *o*, notamment, ex. *Man o Marok* 'Je suis au Maroc', *Man oz Etazini* 'Je suis aux Etats-Unis' (graphies GEREC-3), et notre argumentation concernant la graphie de *an(n)* doit s'étendre à ces autres cas.

¹⁵ Les noms à initiale vocalique dénotant un espace fermé, comme *anvlop* 'enveloppe', *évié* 'évier' *armwè* 'armoire', semblent tous avoir une variante à *l* initial (*lanvlop*, *lévié*, *larmwè*), qui a la préférence de certains locuteurs. Le point qui nous importe ici est que les variantes sans *l* initial, pour ceux qui les valident, ne déclenchent aucune 'liaison' [n] quand elles sont précédées de *adan*.

Par ailleurs, le marqueur de locatif *an(n)* qui précède un nom de pays peut avoir pour complément un item inattesté dans tout autre contexte : c'est le cas pour les noms de pays provenant de noms monosyllabiques en français, comme "France", "Suisse", "Chine" ou "Inde", qui sont, en créole (martiniquais) soit préfixés par *l(a)* (*Lafrans, Lend, Lachin*) soit précédés de *an(n)* (*an Frans, ann End, an Chin*¹⁶), selon le contexte syntaxique :

- (24) a. {Lafrans/Lachin/Lend} sé an bèl péyi.
la.France/la.Chine/l.Inde COP un beau pays
'La France/Chine/Inde est un beau pays.'
- b. Pòl an Frans/Chin.
Paul LOC France/Chine
'Paul est en France/Chine.'
- c. Pòl ann End.
Paul LOC Inde
'Paul est en Inde.'
- d. *Pòl an {Lafrans/Lachin/Lend}.
- e. *Wo! {Frans/Chin/End} ! Tè lexil !
- f. Wo! {Lafrans/Lachin/Lend}! Tè lèxil !
oh France/Chine/Inde terre exil
'Oh ! France/Chine/Inde! Terre d'exil !'
[exemples martiniquais, graphies GEREC-3]

L'inacceptabilité de (24e) montre que les formes *Frans, Chin* et *End* sont inattestées en martiniquais en tant que lexèmes libres — ce qui rend problématique la graphie discontinue envisagée en (24b,c). Le marqueur locatif *an(n)* qui intervient dans les exemples (24b,c) ne peut pour sa part avoir pour complément *que* les formes nues *Frans, Chin, End* à l'exclusion des formes longues à initiale *l(a)* — *Lafrans, Lachin, Lend* — comme l'atteste l'inacceptabilité de (24d). Ces données étayent l'hypothèse que le marqueur de locatif *an(n)* forme un constituant morphologique avec l'élément lexical qui le suit, propriété justifiant une graphie continue.

Cette hypothèse est confirmée par le fait que c'est la forme longue ou préfixée des noms de pays, et non leur forme courte ou nue, qui apparaît sous la rection d'une "vraie" préposition telle que *ba* 'pour' ou *andidan* 'à l'intérieur de' :

- (25) a. Espion taa ka travay ba {Lafrans/Lend/Lachin/Litali/Lasisil}.
espion DM.DET NONPtravailler pour la.France/l.Inde/la.Chine/l.Italie/la.Sicile
'Cet espion travaille pour {la France/l'Inde/la Chine/l'Italie/la Sicile}.'
- b. *Espion taa ka travay ba {Frans/End/Chin/Itali/Sisil}.
espion DM.DET NONPtravailler pour France/Inde/Chine/Italie/Sicile
Lit. 'Cet espion travaille pour France/Inde/Chine/Italie/Sicile.'
- c. Viris la ja andidan {Lafrans/Lend/Lachin/Litali/Lasisil}.
virus DET déjà à.l'intérieur.de la.France/l.Inde/la.Chine/l.Italie/la.Sicile
'Le virus est déjà l'intérieur de{la France/l'Inde/la Chine/l'Italie/la Sicile}.'
- d. *Viris la ja andidan {Frans/End/Chin/Itali/Sisil}.
virus DET déjà à.l'intérieur.de France/Inde/Chine/Italie/Sicile

¹⁶ Graphies GEREC-3

Lit. 'Le virus est déjà à l'intérieur de France/Inde/Chine/Italie/Sicile.'

Ces exemples montrent que le marqueur de locatif *an(n)* qui intervient à gauche de certains noms de pays a un comportement morphosyntaxique différent de celui des prépositions comme *ba* ou *andidan* : ces dernières régissent un syntagme nominal complet pouvant, entre autres, être incarné par un nom propre de pays réalisé par une forme longue comme *Lafrans* ou *Litali* ; mais le marqueur *an(n)* est suivi d'une forme lexicale nue (*Itali*) ou tronquée (*Frans*, *End*) à laquelle il est morphologiquement attaché, comme l'atteste le réajustement allomorphique dans *ann+Itali*, *ann+End* ; rappelons qu'aucun réajustement du même type n'affecte jamais la dernière syllabe d'une "vraie" préposition terminée par une voyelle nasale, comme *andidan* 'à l'intérieur de' ou *adan* 'dans', quand elle est immédiatement suivie d'une voyelle (cf. (22)).

Le caractère morphologiquement lié du marqueur de locatif *an(n)* est confirmé par les contraintes qu'on observe sur le nom de pays qui le suit, qui ne peut porter aucune modification (26b) : si le nom de pays locatif supporte un modifieur, il appelle le cas échéant une "vraie" préposition, comme en (26c) :

- (26) a. Pòl pa té lé alé **ann Itali /an Sisil**.
Paul NEG ANT vouloir aller LOC Italie/LOC Sicile
'Paul ne voulait pas aller en Italie/Sicile.'
- b. *Pòl pa té lé alé **ann {Itali Berliskoni/Sisil Kamilieri} an**.
Paul NEG ANT vouloir aller LOC Italie Berlusconi/Sicile Camiglieri DET
Lit. 'Paul ne voulait pas aller en Italie de Berlusconi/Sicile de Camiglieri.'
- c. Pòl pa té lé alé **adan {Itali Berliskoni/Sisil Kamilieri} an**.
Paul NEG ANT vouloir aller LOC Italie Berlusconi/Sicile Camiglieri DET
'Paul ne voulait pas aller dans l'Italie de Berlusconi/la Sicile de Camiglieri.'

Cet ensemble de données permet de conclure que le marqueur de locatif *an(n)* n'appartient pas au même paradigme que les prépositions : il est lié au nom de pays qui le suit, avec lequel il forme un constituant en morphologie.¹⁷ Ces propriétés sont signalées phonologiquement par le sandhi (l'alternance *an/ann*), révélateur de l'attachement (cf. (12)), qui, sur la base des critères (10c) et (10d) de Bernabé (2013), devrait être signalé par l'une des graphies continues, soient : (27a) ou (27b) :

- (27) a. *annitali, ansisil ; Annitali , Ansisil*
LOC.italie, LOC.sicile LOC.italie, LOC.sicile
- b. *ann-Itali ; an-Sisil*
LOC.-Italie ; LOC.-Sicile

Les graphies compactes envisagées en (27a) sont insatisfaisantes à la fois pour l'écriture (on cherche en vain à mettre une initiale majuscule au nom propre) et pour la lecture —

¹⁷ Ces propriétés demandent à être formalisées, ce que nous nous employons à faire dans une autre étude en cours. Notre hypothèse est que *an(n)* doit être analysé en créole comme un marqueur de cas locatif plutôt que comme une préposition. Cette propriété est déjà en germe en français, comme le soutient Matushansky (2015), dans la continuité de Miller (1992) et Miller, Pullum et Zwicky (1997). La réanalyse de certaines adpositions comme des marqueurs de cas est un changement linguistique attendu dans l'optique du cycle général de grammaticalisation des adpositions étudié notamment par Fagard (2006).

elles opacifient le découpage morphémique, comme les graphies (16) et (20a) ci-dessus. Le trait d'union en (27b) ne présente ni ces inconvénients, ni celui du standard GEREK-3 qui fait incorrectement de *Frans* et *End* des lexèmes libres (21a,b), (24b,c) et fait apparaître *an(n)* comme une étrange préposition. Notons qu'en (27b) nous avons proposé d'insérer un trait d'union non seulement dans les cas du type *ann-Itali* (exhibant la "liaison"), mais aussi dans les cas du type *an-Sisil* (sans liaison) : c'est que *an(n)*, à gauche des noms de pays, a les mêmes propriétés syntaxiques quelle que soit sa prononciation (cf. (25), (26)), et doit donc être identifié dans la graphie comme le même élément dans cet ensemble de cas.

L'adoption du trait d'union pour signaler à la fois l'enclise du déterminant et la proclise du marqueur de locatif *an(n)* permet donc en fait une triple désambiguïstation du morphème *an* :

- (28) a. Ou wè chini **-an** ? [déterminant]
'Tu as vu la chenille ?'
b. Ou wè chini **an-Frans** ? [cas locatif]
'Tu as vu des chenilles en France ?'
c. Ou wè chini **an sé** lédjim-lan ? [préposition]
'Tu as vu des chenilles dans les légumes ?'

Une faible objection possible à la graphie de (27b) est qu'elle pourrait engendrer des suites à double attachement, comme (29a) ou (29b) ci-dessous. Mais il serait assez facile d'éviter ce problème en optant pour la graphie (29c) :

- (29) a. ann-Arabi-Saoudit
b. ann-Arabisaoudit
c. ann-Arabi Saoudit

4. Récapitulation

Cette étude est une réaction d'utilisateurs — descripteurs (donc lecteurs-scripteurs) de langues créoles — à une révision récente de la graphie GEREK proposée par Bernabé (2013), consistant à graphier comme discontinue (séparée par des blancs graphiques) toute suite de morphèmes ne formant pas une unité lexicale. Une conséquence de cette recommandation est l'élimination générale du trait d'union de la graphie créole, sauf dans une petite liste de composés lexicaux dont la fixation est laissée à l'appréciation du lexicographe.

Sur la base de trois paradigmes allomorphiques du créole martiniquais (déterminant défini, "pronoms possessifs", noms de pays locatifs), nous avons plaidé pour un élargissement raisonné du recours au trait d'union dans des cas d'attachement morphologique non lexical. Étant donné que l'attachement morphologique est rendu visible en créole à la fois par des phénomènes de sandhi (ajustements segmentaux, assimilation de traits, harmonie nasale) et par l'accentuation (un seul accent oxyton), la proposition de signaler par un trait d'union l'enclise du déterminant et la proclise du marqueur de cas locatif est conforme aux critères proposés par Bernabé lui-même à l'appui des conventions GEREK-3. Concrètement, nous proposons de réviser le standard GEREK-3 pour les trois classes de séquences récapitulées ci-dessous dans le Tableau (III) :

classes de formes	graphies GEREC-3	nos propositions	traductions F
déterminant enclitique	pié a	pié-a	'le pied'
	pié blé a	pié blé-a	'le pied bleu'
	pié wouj la	pié wouj-la	'le pied rouge'
	liv Jan an	liv Jan-an	'le livre de Jean'
	liv li a	liv li-a	'son livre'
	liv nou an	liv nou-an	'notre livre'
pronoms possessifs	tan mwen an	tanmwén-an	'le/la mien(ne)'
	ta'w la	ta'w-la	'le/la tien(ne)'
	ta'y la	ta'y-la	'le/la sien(ne)'
	tan nou an	tannou-an	'le/la nôtre'
	ta zot la	tazot-la	'le/la vôtre'
	ta yo a	tayo-a	'le/la leur'
noms de pays locatifs	an Sisil, an Frans	an-Sisil, an-Frans	'en Sicile/France'
	ann Itali,	ann-Itali,	'en Italie'
	ann End	ann-End	'en Inde'

Tableau (III) : propositions pour une transcription générale de l'attachement morphologique en créole (martiniquais)

Selon nos propositions, le trait d'union signale une propriété morphologique régulière — l'attachement — a priori indépendante de la syntaxe et de la sémantique lexicale. Nos propositions graphiques s'inscrivent donc dans une approche modulaire de la grammaire (cf. Ronat sld. 1986, Sadock 2012). Dans la mesure où l'insertion du trait d'union éclaire les phénomènes d'allomorphie en les corrélant à l'attachement, les graphies que nous proposons nous semblent conformes aux objectifs de lisibilité et de systématisation du standard GEREC-3 définis par Bernabé (2013). Nos propositions ont l'avantage de régulariser la graphie des allomorphes et de désambiguïser au moins un triplet d'homophones fonctionnels prononcés [ã] respectivement transcrits *an*, *-an* et *an-* (variante *ann-*).

Notons pour finir que l'emploi élargi du trait d'union que nous proposons est compatible avec la distinction graphique tracée par Bernabé (2013 : 104) entre les séquences X+X telles que *anmizi-anmizi* 'au fur et à mesure', *kloto-kloto* 'en boitant', *kafou-kafou* 'à l'aveuglette', transcrites comme continues, et celles à lecture intensive comme *bel bel* 'très beau' ou *vit vit* 'très vite', transcrites comme discontinues. Dans l'optique de Bernabé (2013), ces graphies différenciées indiquent qu'il analyse les formations du premier type, mais non celles du second, comme des mots composés ("synthémisés"). Cette distinction s'avère rejoindre les conclusions de Glaude et Zribi-Hertz (2012, 2014) concernant les cas de répétition intensive en créole (ex. *vit vit*) et dans d'autres langues (anglais *salad salad*, etc., cf. Ghomeishi *et al.* 2004).

Références

- Bernabé, Jean. 1977a. 'Ecrire le créole. Première partie : écriture et phonétique.' *Mofwaz* 1 : 11-29. Fort-de-France : GEREC.
- Bernabé, Jean. 1977b. 'Ecrire le créole. Deuxième partie : écriture et syntaxe.' *Mofwaz* 2. Fort-de-France : GEREC.
- Bernabé, Jean. 1987. *Grammaire créole. Fondas Kréyol-la*. Paris : L'Harmattan.

- Bernabé, Jean. 2002. *La graphie créole*. Ibis Rouge Editions : Presses Universitaires Créoles GERECEP.
- Bernabé, Jean. 2003. *Précis de syntaxe créole*. Ibis Rouge Editions : Presses Universitaires Créoles GERECEP
- Bernabé, Jean. 2013. *Obidjoul*. Approche écologique et cognitive au service du mieux lire-écrire. Fort-de-France : Editions Le Teneur (K-éditions).
- Bernabé, Jean ; et Serge Colot. 2010. *Phonographématique créole*.
< <http://www.uoh.fr/front/notice?id=636f73f9-6712-4279-9dd1-bdd2f24e0232>>
- Ghomeshi, Jila; Ray Jackendoff, Nicole Rosen & Kevin Russell. 2004. 'Contrastive focus reduplication in English (the SALAD-salad paper)'. *Natural Language & Linguistic Theory* 22:307-357.
- Glaude, Herby ; et Anne Zribi-Hertz. 2012. 'Verb Focus in Haitian: from lexical reiteration to Predicate Cleft'. In E.O. Aboh, N. Smith & A. Zribi-Hertz (sld.) *The morphosyntax of reiteration in creole and non-creole languages*, pp. 77-134. Amsterdam : John Benjamins.
- Glaude, Herby ; et Anne Zribi-Hertz. 2014. 'Verb cognates in Haitian creole'. *The Linguistic Review* 31-2 : 241-294.
- Gratiant, Gilbert. *Fables créoles et autres écrits* (rééd.). Paris : Stock.
- Govain, Renauld. 2014. *Plurilinguisme, pratique et avenir du français en Haïti*. Ms.. Port-au-Prince : Faculté de Linguistique Appliquée.
- Gratiant, Gilbert. 1996. *Fables créoles et autres récits*. Paris : Stock.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine. 1993. *Ecrire en créole : oralité et écriture aux Antilles*. Paris : L'Harmattan.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine. Non daté. *Introduction à la langue et à la culture créoles des Petites Antilles*. < <http://creoles.free.fr/Cours/determ.htm> >
- Jean-Louis, Loïc. 2013. 'L'allomorphie du déterminant enclitique en créole martiniquais.' Mini-mémoire de M1, Université Paris 8 : UFR SDL.
- Matushansky, Ora. 2015. 'Locative case in French?' Exposé au séminaire LaGraM, UMR SFL, Université Paris 8.
- Miller, Philip. 1992. *Clitics and constituents in Phrase Structure Grammar*. New York: Garland.
- Miller, Philip ; Geoffrey Pullum & Arnold Zwicky. 1997. 'The principle of phonology-free syntax: four apparent counterexamples in French.' *Journal of Linguistics* 33 : 67-90.
- Pinalie, Pierre ; & Jean Bernabé. 1999. *Grammaire du créole martiniquais*. Paris : L'Harmattan.
- Ronat, Mitsou (sld.). 1986. *La grammaire modulaire*. Paris : Minuit.
- Sadock, Jerrold. 2012. *The modular architecture of grammar*. Cambridge University Press.

Ressources en ligne :

- [1] CAPES créole, concours externe 2003 : rapport du jury
<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/siac/siac2/jury/capes_ext/creole.pdf>
- [2] *Potomitan* : site de promotion des cultures et des langues créoles.
<<http://www.potomitan.info/>>